Jacques FLATIN - Président
Tél. 07 61 18 49 01
Email : jacques.flatin@gmail.com

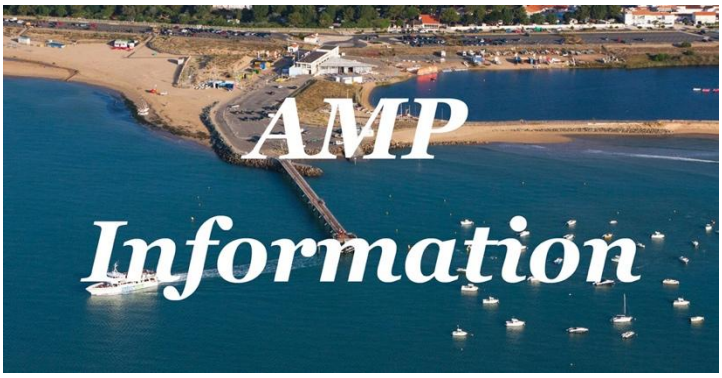

Mars 2025

L'édito du Président

La saison Plaisance 2025 approche à grands pas et les premiers mouillages seront installés lors des prochaines grandes marées d'équinoxe fin mars.
La première permanence ouvrira le 5 avril 2025, vous pourrez retirer le cadeau AMP 2025.
Un magnifique tablier non genré et ultra résistant pour préparer vos poissons !

Le programme de l'AMP est très chargé avec l'organisation du 51ème congrès de la FNPP qui se tiendra du 28 au 31 mars 2025 à Talmont-Saint-Hilaire. L'AMP a encore besoin de deux ou trois volontaires pour aider à la bonne organisation sur place. Si vous vous souhaitez nous rejoindre ou pour toute information, merci de me contacter au 07 61 18 49 01.

Il reste 2 places pour l'initiation à la pêche en eau douce au feeder programmée le 20 mars 2025 et pilotée par notre guide professionnel de pêche Thomas Dubois.
Le nouveau contrat d'assurance bateau négocié par la FNPP avec la Matmut est opérationnel. N'hésitez pas à demander un devis et nous faire part de vos premiers retours de satisfaction.
Thomas Dubois a élaboré un questionnaire en ligne pour préciser les habitudes des pêcheurs de la Tranche sur Mer. Vous pouvez répondre en ligne directement depuis votre portable. C'est très simple.
En cas de succès, nous pourrons développer ce genre d'outils afin d'associer les adhérents AMP pour construire et décider une part de budget et un programme d'activités plus participatifs.
L'hébergement de notre site internet maupas-plaisanciers change de serveur. Durant cette phase de transition, des réglages sont nécessaires pour sa remise à jour. Toutes vos rubriques favorites ne sont pas encore accessibles. Merci de votre compréhension.

Jacques FLATIN

Rappel : initiation à la pêche en eau douce au feeder, jeudi 20 mars 2025

Thomas Dubois, notre guide professionnel de pêche, propose une journée d'initiation à la pêche au feeder en eau douce jeudi 20 mars 2025. Une participation de 10 € est demandée aux participants le jour de la formation pour couvrir le droit de pêche et les frais de matériels.

Il reste deux places !

Au programme :

De 09h00 à 12h00 : au local AMP

- Fabrication d'une amorce
- Précision et technique du lancer
- Technique d'amorçage
- Montage des bas de ligne

De 14h00 à 17h00 : In situ à Longeville

- Mise en pratique pour pêcher la brème et la carpe

Si vous êtes intéressés, les réservations se font en ligne sur notre site www.maupas-plaisanciers.com, à l'adresse https://www.helloasso.com/associations/maupas-plaisanciers/evenements/initiation-a-la-peche-au-feeder, en scannant le QRCode ou par mail envoyé directement à tdubois@live.fr

Scannez pour vous inscrire

En cas d'allergies (pour la préparation des amorces) ou s'il y a des précautions à prendre d'un point de vue médical merci de le signaler directement par mail à Thomas. Email : tdubois@live.fr

Questionnaire sur vos habitudes de pêche

Thomas Dubois a élaboré un questionnaire de pêche pour préciser les habitudes des pêcheurs de la Tranche sur Mer. Ce questionnaire en ligne est anonyme et très rapide à remplir. 10 secondes à 3 minutes max en fonction de vos réponses.

Vous pouvez répondre à ce questionnaire en vous connectant directement à l'adresse : https://forms.gle/VNq1BAoAxyyScVUW6

en scannant le QR Code,

ou sur notre site https://www.maupas-plaisanciers.com

Nous comptons sur votre participation ! En cas de succès, nous pourrons développer ce mode participatif pour construire et décider avec les adhérents AMP nos futurs programmes d'activités.

Assurance bateau : La FNPP s'associe à Matmut&Co !
Des garanties en béton à un tarif compétitif !

Le contrat plaisance que nous avons négocié pour tous les adhérents FNPP est particulièrement intéressant. Le cabinet WTW, notre correspondant, sera présent à BOURGENAY durant le Congrès et répondra sur place le samedi à toutes les questions et retiendra vos coordonnées pour établir un devis si vous le souhaitez.
Pour les bateaux de plus de 72 mois il faudra vous renseigner préalablement sur sa valeur actuelle.
Les bateaux de moins de 72 mois sont assurés à leur valeur d'achat sur facture.

Adhésion